



Collectif breton, démocratie, droits de l'Homme

Kervouziern Kreiz

29510 Landudal

T/F : 02 98 57 41 98

E-mail : anj.gaet@gmail.com

Galv Karaez. Appel de Carhaix.

Landudal, le 18 octobre 2011

Lettre ouverte à monsieur Badinter,

Vous avez mis un terme à la peine de mort en France à une époque où la majorité de la population était favorable à cette sentence d'un autre âge.

Vous reconnaissez, défendez et soutenez les droits fondamentaux et les justes causes à travers le monde. Nous vous rappelons une partie de votre discours lors de la venue du Dalaï Lama en France.

*(...) Le Dalaï Lama, lui, conscient des réalités internationales et des rapports de force, ne réclame que le statut d'autonomie pour le Tibet, **la sauvegarde de son identité culturelle**, si importante dans le concert des civilisations, et le respect des droits fondamentaux des Tibétains. Mettre un terme à un régime d'oppression et à **un génocide culturel**, instaurer un régime d'auto-gouvernement et amener l'Etat de droit au Tibet, il n'y a rien là qui menace l'intégrité territoriale de la république chinoise ni sa souveraineté internationale. Aussi nous continuerons inlassablement à soutenir, par les voies du droit et la force spirituelle de la justice tous ensemble, sans violence ni provocation, mais avec résolution et constance, la juste cause des Tibétains. C'est pourquoi je vous remercie d'être venus si nombreux aujourd'hui écouter le " simple moine bouddhiste " de passage chez nous, notre ami le Dalaï Lama.*

Robert Badinter."

Mais sous la présidence de F. Mitterrand, vous vous êtes fermement opposé à la ratification de la Charte européenne des Langues minoritaires, puis à la proposition de loi sur les langues régionales, en juin 2008 etc.

Or, tout pays qui désire entrer dans l'Union Européenne doit ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Vous refusez que la France ratifie cette Charte mais vous contraignez les autres pays européens à cette signature. À preuve, **vous présidiez la commission d'arbitrage qui a jugé conformes aux standards européens en matière de protection des minorités, les dispositions de la loi constitutionnelle croate du 4 décembre 1991. Suite à quoi, mais pas avant, la commission européenne a reconnu l'indépendance de la Croatie.**

D'où l'on peut conclure que :

Vous défendez les droits fondamentaux à l'extérieur des frontières de la France mais rejetez ces mêmes droits sur le territoire français. Vous êtes donc, en France, pour la peine de mort des langues, dites, minoritaires.

Ce sont des contradictions d'une hypocrisie inadmissible dans un pays qui se dit civilisé. Et nous ne pouvons plus nous satisfaire d'une réponse passe-partout pour ce pays **qui, au regard des lois européennes est un pays comme les autres, avec une diversité de peuples de territoire qui participent tous à sa richesse multi-culturelle.**

La France doit respecter ces lois européennes chez elle qu'elle oblige à respecter en Europe.

Maintenez-vous votre position aujourd'hui ?

Pour le Collectif, la présidente, **Angèle Jacq**